



Prime de transport pour les employés familiaux

Par **grandemu**, le **07/02/2009** à **20:04**

Bonjour !

J'ai appris que les entreprises peuvent participer financièrement depuis le 1er janvier 2009 à l'abonnement des transports en commun de leur salarié.

Je suis garde d'enfant au domicile des parents et j'utilise le bus dans le cadre de mon travail grâce à un abonnement mensuel.

Puis je demander aux parents de me payer une partie de mon abonnement, cette prime est t'elle imposable ?

Merci par avance pour votre réponse car c'est un peu le flou pour les emplois familiaux.